

Suivi annuel des résultats lavallois prévus à l'Entente Canada-Québec concernant Vers un chez-soi 2019-2026

Communauté désignée CD-CCI pour la
région de Laval 2025-2026

Septembre 2026

Dans le but de réduire l'itinérance, les gouvernements du Québec et du Canada ont convenu d'une entente concernant la mise en œuvre du programme Vers un chez-soi (VCS). Le programme finance des activités qui contribuent aux objectifs du programme tout en reflétant les réalités locales, les besoins et les possibilités communautaires.

En lien avec le programme VCS, Santé Québec-Laval a été mandaté pour produire le Plan d'action régional et communautaire intégré (PARCI) dans l'optique de prévenir et réduire l'itinérance dans la région. Le travail fut le fruit de la collaboration avec le Réseau des organismes en itinérance (ROIL) de la région ainsi que la ville de Laval et autres partenaires.

Au printemps 2022, les régions visées par le volet communautés désignées sous Vers un chez-soi, ont identifié dans leur plan d'action régional et communautaire intégré (PARCI) respectif, les résultats qu'elles utiliseront pour mesurer les progrès réalisés dans la prévention et la réduction de l'itinérance chez les populations vulnérables, incluant l'itinérance chronique. Pour chaque résultat sélectionné, la communauté a identifié les indicateurs utilisés pour le mesurer ainsi qu'une cible communautaire pour la période visée. Un premier suivi fut publié en 2022-2023 et détaille les résultats régionaux observés pour ce même exercice (du 1er avril 2022 au 31 mars 2023). Des précisions ont également été apportées à ce plan en 2023-2024 afin de réviser certains résultats identifiés.

En 2025-2026, en concordance avec la priorité ministérielle du gouvernement du Québec d'accompagner 5000 personnes vers la stabilité résidentielle, la région a procédé à une mise à jour de son PARCI comprenant de nouvelles cibles. Ce rapport est une mise à jour des résultats régionaux de l'exercice 2025-2026 qui inclut les résultats des exercices précédents. Certains résultats sont en lien avec les mesures 1.1, 5.3, et 6.1 du Plan d'action interministériel en itinérance.

Suivi des résultats

Résultats communautaires

1^{er} résultat 2025-2026 : Réduction du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté au cours de l'année.

Le Refuge a maintenu son rehaussement de places pour la période hivernale. Ainsi, pour l'année 2025-2026, 13 327 nuitées ont été dispensées occasionnant une hausse de 2% comparativement à 2024-2025. 1049 personnes différentes ont séjourné au Refuge, représentant une hausse de 35% comparativement à l'année précédente. Entre le 1^{er} avril 2025 et le 30 novembre 2025, 2407 refus ont malheureusement été enregistrés. Sur l'ensemble des personnes admises, 524 personnes n'avaient jamais fréquenté le Refuge. De ce nombre, 375 personnes, soit 72% étaient en itinérance de moins de 6 mois. Ainsi, le Refuge a admis 674 personnes en situation d'itinérance chronique (itinérance de plus de 6 mois). La réduction de la nouvelle cible de 5 % n'a pas été atteinte.

Les groupes d'âge étaient répartis de la façon suivante :

5 % avaient entre 19-25 ans ;

24 % avaient entre 26 et 35 ans ;

25 % avaient entre 36 et 45 ans ;

28 % avaient entre 46 et 55 ans ;

15 % avaient entre 56 ans et plus ;

3 % étaient d'âge inconnu.

Ces données sont recueillies à l'admission des usagers au Refuge de Laval au moyen d'un questionnaire qui est mis à jour annuellement selon les besoins par la ressource.

1^{er} résultat 2024-2025 : Réduction du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté au cours de l'année.

Le maintien des lits d'urgence au Refuge de Laval a permis de répondre à plusieurs besoins des personnes en situation d'itinérance. Le rehaussement des lits en période hivernale a également occasionné une hausse des présences au Refuge.

Pour 2024-2025, 13 037 nuitées ont été dispensées occasionnant ainsi une hausse 10,3 % comparativement à 2023-2024. 777 personnes différentes ont séjourné au Refuge et 2 113 refus du 1^{er} avril au 31 décembre 2024 ont malheureusement été enregistrés. De ce nombre, 537 personnes étaient en situation d'itinérance chronique soit pour plus de 6 mois. La réduction de la cible de 10 % n'a pas été atteinte. Parmi ces personnes, 24,2 % étaient des femmes et 74,8 % étaient des hommes.

Les groupes d'âge étaient répartis de la façon suivante :

4,8 % avaient entre 19-25 ans ;

18,5 % avaient entre 26 et 35 ans ;

24,7 % avaient entre 36 et 45 ans ;

22 % avaient entre 46 et 55 ans ;

27,8 % avaient entre 56 ans et plus ;

2,2 % étaient d'âge inconnu.

Ces données sont recueillies à l'admission des usagers au Refuge de Laval au moyen d'un questionnaire qui est mis à jour annuellement selon les besoins par la ressource.

1^{er} résultat 2023-2024 : Réduction du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté au cours de l'année.

L'ouverture des lits d'urgence au Refuge de Laval a bonifié l'offre de services permettant aux personnes en situation d'itinérance de trouver un abri dans un contexte d'urgence à Laval. Dans ce contexte, l'indicateur lié au volet hospitalier a été supprimé, celui-ci se voulant une mesure moins précise.

Devant la demande importante, l'hébergement le Refuge a augmenté le nombre de 28 à 30 et le nombre de nuitées dispensées a augmenté de 35 % passant de 8 760 en 2022-2023 à 11 820 en 2023-2024.

502 personnes différentes ont séjourné au Refuge. De ce nombre, nous avons pu identifier, pour 2023-2024, la durée de l'itinérance (moins ou plus de 6 mois) pour 482 d'entre elles. Sur ces 482 personnes, 52 % se trouvaient en situation d'itinérance chronique soit pour plus de 6 mois. La réduction de la cible de 10 % n'a pas été atteinte*.

**Les données citées ci-haut peuvent être sujettes à de légères variations.*

2^e résultat 2025-2026 / nouveau résultat : Accompagner les personnes vers la stabilité résidentielle.

L'accompagnement des personnes en situation d'itinérance vers de l'hébergement temporaire et permanent demeure une priorité incontournable afin d'assurer une intégration réussie dans leur fin de parcours en itinérance.

En 2025-2026, 15 personnes ont été accompagnées en hébergement transitoire et 93 personnes en hébergement permanent. Notre cible de placement en logement avec le financement du programme Vers un chez soi était de 62 personnes en hébergement permanent et 28 en transitoires.

3^e résultat 2025-2026 : Dédier des unités de suppléments au loyer avec accompagnement aux jeunes hébergés en réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation

L'accès à un hébergement permanent pour les jeunes hébergés en centre de réadaptation demeure un besoin important. L'octroi total de 12 unités de supplément au loyer par le ministère nous a permis à ce jour de loger 11 jeunes et d'en accompagner 12.

3^e résultat 2024-2025 : Dédier des unités de suppléments au loyer avec accompagnement aux jeunes hébergés en réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation.

L'octroi de 8 unités de suppléments au loyer par le ministère nous a permis de loger 8 jeunes et de les accompagner.

3^e résultat 2023-2024 : Dédier des unités de suppléments au loyer avec accompagnement aux jeunes hébergés en réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation.

L'octroi de 8 unités de suppléments au loyer par le ministère nous a permis à ce jour de loger 6 jeunes et d'en accompagner 8.

Source de donnée : Fiches annuelles du Plan interministériel en itinérance.

4^e résultat 2025-2026 : Augmenter l'offre de services d'accompagnement en logement transitoire et permanent.

L'octroi de 30 unités de supplément au loyer pour les adultes (PSL-itinérance) pour 2023-2024 et 2024-2025 par le ministère, ajouté à 18 autres PSL-itinérance en 2025-2026 pour un total de 48 PSL avec financement à l'accompagnement nous a permis à ce jour d'octroyer ces 48 PSL-itinérance.

4^e résultat 2024-2025 : Augmenter l'offre de services d'accompagnement en logement transitoire et permanent.

L'octroi de 30 unités de supplément au loyer pour les adultes (PSL-itinérance) par le ministère nous a permis, à ce jour, de loger 27 adultes. Ce résultat augmente régulièrement compte tenu de l'accompagnement soutenu des intervenants du réseau communautaire de la région de Laval.

4^e résultat 2023-2024 : Augmenter l'offre de services d'accompagnement en logement transitoire et permanent.

L'octroi de 30 unités de supplément au loyer (pour les adultes) par le ministère nous a permis à ce jour de loger 17 adultes. Ce résultat augmente régulièrement compte tenu de l'accompagnement soutenu des intervenants du réseau communautaire de la région de Laval. À ce jour, 59 personnes ont pu bénéficier d'un accompagnement.

Source de données : Fiches annuelles du plan d'action interministériel en itinérance.

5^e résultat 2025-2026 / nouveau résultat : Accompagner les personnes vers la stabilité résidentielle.

La région de Laval assure l'accompagnement des personnes vers un hébergement temporaire et permanent au-delà du programme de soutien au loyer. Pour l'année 2025-2026, les intervenants du programme de la stabilité résidentielle en logement ont accompagné 97 personnes.

Source de données : Fiches annuelles du plan d'action interministériel en itinérance.

6^e résultat 2025-2026 : Amélioration de l'accès aux services de santé et de services sociaux aux personnes en situation d'itinérance.

Le résultat attendu sur l'amélioration de l'accès aux services de santé pour les personnes itinérantes maintient, une année de plus, la cible de 100%. Le Refuge, via son Café de rue, possède une offre de service diversifiée en place, que ce soit au niveau de la dépendance, de la santé mentale et de la santé publique et chacun des usagers reçoit une offre de service selon son niveau d'adhésion et en conformité à son autodétermination.

6^e résultat 2024-2025 : Amélioration de l'accès aux services de santé et de services sociaux aux personnes en situation d'itinérance.

Le résultat attendu sur l'amélioration de l'accès aux services de santé pour les personnes itinérantes maintient la cible de 100%. Le Refuge, via son Café de rue, a une offre diversifiée en place que ce soit au niveau de la dépendance, de la santé mentale et de la santé publique et chacun des usagers reçoit une offre de service selon son niveau d'adhésion et en conformité à son autodétermination.

6e résultat 2023-2024 : Amélioration de l'accès aux services de santé et de services sociaux aux personnes en situation d'itinérance.

Le résultat attendu sur l'amélioration de l'accès aux services de santé pour les personnes itinérantes maintient la cible de 100%. Le Refuge, via son Café de rue, a une offre diversifiée en place que ce soit au niveau de la dépendance, de la santé mentale et de la santé publique et chacun des usagers reçoit une offre de service selon son niveau d'adhésion et en conformité à son autodétermination.

7e résultat 2025-2026 / nouveau résultat : Assurer l'accès à des services de placement en logement.

Pour l'année 2025-2026, 100 % des personnes qui ont déposé une demande au programme de stabilité résidentielle avec accompagnement ont bénéficié des services d'un intervenant social affilié à un organisme communautaire membre du réseau des organismes en itinérance de Laval. Concrètement, cela représentante près de 150 personnes qui ont été accompagnées par un intervenant social du programme. Cet accompagnement peut notamment prendre différentes formes, soit par des démarches de réaffiliation sociales, recherche de logement, recherche d'emploi ou d'accompagnement divers.

Suivi et amélioration continue

La concertation entre les différents partenaires se poursuit via différents comités régionaux et locaux afin de maintenir l'accès aux services le plus adapté aux personnes en situation d'itinérance. L'accès aux logements temporaires et permanents abordables demeure un enjeu dans l'atteinte des résultats pour les unités de suppléments au loyer.

En 2025-2026, les arrimages déjà établis auprès du réseau lavallois en itinérance ont permis une concertation constructive dans la rédaction du Cadre d'intervention municipal en matière d'itinérance de la ville de Laval. Ainsi, la ville de Laval, qui est un partenaire incontournable afin de s'adresser au phénomène de l'itinérance, adresse l'importance de la concertation quant à la situation de l'itinérance; dont les campements sur le territoire. Des comités intersectoriels dédiés à la situation des campements sont en place afin de définir la meilleure concertation possible pour venir en support à ces personnes.

L'accompagnement des personnes vers la stabilité résidentielle demeure une priorité à Laval. L'accompagnement est concerté et différents organismes de la communauté unissent leurs forces de façon complémentaire afin d'assurer une intégration dans un logement temporaire ou permanent réussi.

Dans cette perspective d'assurer un accompagnement répondant aux besoins des personnes en situation d'itinérance, la région de Laval, devant le constat d'un nombre important de personnes en situation d'itinérance chronique de mois de 6 mois, s'est associée avec l'Observatoire des inégalités sociales afin de mieux comprendre les situations d'itinérance récentes sur le territoire.

L'implication étroite de l'Office municipal d'habitation a permis d'assurer un suivi rigoureux de nos Programmes de suppléments au loyer (PSL) de même que d'accélérer la cadence afin de loger plus de personnes en identifiant rapidement les logements disponibles pour cette clientèle grandement vulnérable.

En 2024-2025 un dépliant a également été conçu afin de recenser les hébergements d'urgences et transitoires sur le territoire de Laval desservant la clientèle en situation d'itinérance. Nous avons travaillé à bonifier nos arrimages avec l'Office municipal d'habitation de Laval afin de mieux recenser les différents services et soutien financier pour la clientèle en situation d'itinérance ou à risque, de même qu'un suivi rigoureux des PSL octroyés. Également, différents modes de diffusions sont mis en place afin de faire connaître les ressources disponibles à Laval pour les personnes en situation d'itinérance.

En 2023-2024, nous avons travaillé à implanter une concertation plus étroite entre les organismes communautaires desservant la clientèle à risque ou en situation d'itinérance avec les services dispensés au sein du CISSS de Laval. Diverses rencontres ont eu lieu afin de mieux comprendre les besoins des organismes et les moyens possibles pour le CISSS à y répondre. Un formulaire d'accès aux services a été mis à jour.

L'année 2026-2027 nous amène à aller au-delà de l'offre de services existants et de miser sur différents projets afin de développer de l'offre en logement abordable tout en assurant un accompagnement psychosocial pour cette clientèle.

Ainsi, grâce au déploiement par le gouvernement du Québec d'unités de programme de soutien au loyer en prévention, la région de Laval peut accompagner de façon plus structurante les personnes à risque imminent de perdre leur logement.

De plus, la création du Programme habitation abordable Québec permettra de loger 97 personnes vulnérables. Un premier projet a été réalisé à l'automne 2025. Les deux autres suivront en 2026 et en 2027.

Les enjeux climatiques pour la clientèle en itinérance demeurent un enjeu récurrent. Un comité régional a été mis en place afin de s'y adresser de façon concertée.

Accès du public au suivi des résultats régionaux annuels

Les résultats communautaires sont disponibles sur le site suivant : <https://www.lavalensante.com>

Détails du 1^{er} résultat

Le nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté au cours de l'année.

Définition utilisée pour la région de Laval de l'itinérance chronique :

La définition de l'itinérance chronique dans la région de Laval réfère à l'occupation de personnes distinctes d'un lit d'hébergement d'urgence au Refuge. Cette clientèle est très majoritairement en itinérance visible et dans un contexte chronique*.

** Il est à noter que cette définition n'est pas exhaustive pour mesurer l'itinérance, mais elle se veut un indicateur éclairant pour la région de Laval.*

Résultats 2025-2026 :

1049 personnes différentes ont séjourné au Refuge dans la dernière année. En complément, de ce nombre, 674 personnes étaient en situation d'itinérance de plus de 6 mois, soit 65 % de la clientèle.

La réduction de la cible de 5 % n'a pas été atteinte. L'enjeu de l'itinérance demeure préoccupant et en augmentation pour la région de Laval.

Résultats 2023-2024 :

La personne en situation d'itinérance qui demande un hébergement d'urgence au Refuge a été questionnée sur le nombre de jours passés en situation d'itinérance (2023-2024). La majorité d'entre elles ont accepté de répondre.

502 personnes différentes ont séjourné au Refuge en 2023-2024 comparativement à 297 personnes en 2022-2023. Sur les 502 personnes, nous avons pu identifier la durée de l'itinérance (moins ou plus de 6 mois) pour 482 d'entre elles. Sur ces 482 personnes, 52 % se trouvaient en situation d'itinérance chronique; soit pour plus de 6 mois.

Résultats 2022-2023 :

La personne en situation d'itinérance qui demande un hébergement d'urgence au Refuge n'a pas été questionnée, toutefois, sur le nombre de jours passés en situation d'itinérance.

1 ^{er} résultat : Réduction du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté au cours de l'année.					
Indicateurs	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Cible dès 2025-2026*
Le nombre de personnes différentes qui fréquentent l'hébergement d'urgence au cours d'une année.	297	502	777	1049	Baisse de 5 %

Le nombre de personnes quittant le centre d'hébergement sans adresse (Hôpital Cité de-la-Santé de Laval).	Environ 90 personnes hospitalisées et 1910 personnes ayant consulté l'urgence.	n/a	n/a	n/a	n/a
---	--	-----	-----	-----	-----

Source de données : Questionnaire interne de la ressource du Refuge de Laval.

Autres résultats régionaux supplémentaires visés par la communauté en matière de prévention et de réduction de l'itinérance

Détails du 2^e résultat / nouveau résultat

Résultats 2025-2026 :

Dans le cadre de l'accompagnement des personnes vers la stabilité résidentielle, la région a accompagné 93 personnes en logement permanent et 15 personnes en placement transitoire. La cible est considérée comme atteinte considérant le dépassement total du nombre de personnes placées en logement, dont le placement en logement permanent.

2e résultat : Accompagner les personnes vers la stabilité résidentielle.		
Indicateurs	2025-2026	Cible
Le nombre de personnes accompagnées et logées en logement permanent et transitoire	93 personnes en logement permanent et 15 personnes en logement transitoire	62 accompagnements en logement permanent 28 accompagnements en logement transitoire

Source de données : Plate-forme RREL.

Détails du 3^e résultat

En 2025-2026, le ministère a octroyé à la région, à l'été 2025, 4 PSL jeunes supplémentaires. Compte tenu du délai plus tardif d'octroi de ces nouveaux PSL, 3 jeunes ont pu signer un bail dans le cadre du programme de soutien

au loyer avant le 31 mars 2026. L'autre jeune a bénéficié d'une démarche d'accompagnement vers un PSL. Au total, 11 PSL ont été signés pour des jeunes sur une possibilité de 12.

En 2024-2025, la région de Laval a accompagné 8 jeunes et a signé l'ensemble des PSL octroyés à la région afin que ces jeunes soient accompagnés pour trouver un logement et bénéficier du programme.

En 2022 et 2023, le ministère a octroyé un total de 8 PSL (Programme de supplément au loyer) à la région de Laval afin que 8 jeunes soient accompagnés pour trouver un logement et bénéficier de ce programme. Au 31 mars 2024, 6 jeunes avaient trouvé un logement dans le cadre du Programme de supplément au loyer.

Programme de supplément au loyer (PSL) - Société d'habitation du Québec (gouv.qc.ca)

3e résultat : Dédier des unités de suppléments au loyer avec accompagnement aux jeunes hébergés en réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation					
Indicateurs	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Cible*
Nombre de jeunes accompagnés et ayant bénéficié d'un PSL (Programme de supplément au loyer).	n/a	8 jeunes accompagnés 6 PSL signés	8 jeunes accompagnés 8 PSL signés	4 jeunes accompagnés 3 PSL signés	3 PSL octroyés aux jeunes sur 4, soit 75 % des PSL.

**définie pour la période visée par le PARCI.*

Détails du 4^e résultat

En 2025-2026, l'ensemble des 18 PSL octroyés ont été signés. Ainsi, 18 personnes en situation d'itinérance ont pu bénéficier d'un logement grâce à ce programme. Au 31 mars 2026, la cible fut atteinte.

En 2024-2025, la région de Laval a accompagné 30 personnes (adultes) dans la recherche d'un logement et ainsi bénéficier de ce programme. Au 31 mars 2025, 27 adultes avaient trouvé un logement dans le cadre du Programme de supplément au loyer.

En 2022 et 2023, le ministère a octroyé un total de 30 PSL (Programme de supplément au loyer) à la région de Laval afin que 30 personnes (adultes) soient accompagnées pour trouver un logement et bénéficier de ce programme. Au 31 mars 2024, 14 adultes avaient trouvé un logement dans le cadre du Programme de supplément au loyer.

4e résultat : Augmenter l'offre de service d'accompagnement en logement transitoire et permanent (adultes).					
Indicateurs	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Cible*
Nombre de personnes en situation d'itinérance ayant bénéficié d'un supplément au loyer et accompagnées en logement transitoire et permanent	n/a	14 PSL signés sur 30 PSL et 30 personnes accompagnées	27 PSL signés sur 30 PSL et 30 personnes accompagnées	18 PSL signés sur 18 PSL et 18 personnes accompagnées	18 PSL signés et accompagnées, soit 100 %.

**définie pour la période visée par le PARCI.*

Détails du 5^e résultat

La cible demeure atteinte chaque année. Ce résultat témoigne de la concertation des organismes et de la capacité à accompagner les personnes en recherche de logement.

En 2025-2026, 97 personnes au total ont bénéficié d'un accompagnement en logement, dépassant ainsi largement la cible à atteindre.

Pour l'année 2023-2024, 59 personnes ont pu bénéficier d'un accompagnement.

Pour l'année 2024-2025, 50 personnes ont pu bénéficier d'un accompagnement.

5e résultat : Accompagner les personnes vers la stabilité résidentielle (adultes).					
Indicateurs	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Cible*
Nombre de personnes accompagnées en logement	n/a	59	50	97	40

**définie pour la période visée par le PARCI.*

Détails du 6^e résultat

L'hébergement d'urgence de Laval a mis en place un service de Café de rue où différents intervenants de différents milieux sont présents afin d'offrir des services à la clientèle. Lorsqu'un nouvel usager se présente au Refuge pour un hébergement d'urgence, celui-ci est également informé des services du Café de rue. Ce résultat se maintient au fil des ans. Il s'agit d'un carrefour de services auprès de la clientèle en situation d'itinérance tant au plan de la santé physique qu'au niveau psychosocial.

6e résultat : Amélioration de l'accès aux services sociaux aux personnes en situation d'itinérance.					
Indicateurs	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Cible*
Nombre de personnes rencontrées par des intervenants en contexte du Refuge.	293 adultes (4 enfants). 100% ont reçu une offre d'accompagnement	502 adultes. 100% ont reçu une offre d'accompagnement	777 adultes. 100% ont reçu une offre d'accompagnement	1049 adultes. 100% ont reçu une offre d'accompagnement	100 % des utilisateurs du Refuge d'urgence reçoivent une offre d'accompagnement vers les services de santé et de services sociaux.

**définie pour la période visée par le PARCI.*

Détails du 7^e résultat

Le projet concerté SRA de Laval se démarque par sa mobilisation et sa proactivité auprès de la clientèle en situation d'itinérance à Laval. Dix-neuf (19) organismes communautaires travaillent en partenariat afin d'assurer un service psychosocial auprès de l'ensemble des dépositaires d'une demande au programme SRA.

7e résultat : Assurer l'accès à des services de placement en logement.		
Indicateurs	2025-2026	Cible*
Nombre de personnes dépositaires au programme SRA qui ont bénéficié des services d'un intervenant social affilié à un organisme communautaire membre du réseau des organismes en itinérance de Laval	Près de 150 personnes ont bénéficié de services.	100 % des personnes dépositaires au programme SRA ont bénéficié de services par un organisme affilié au ROIL.

**définie pour la période visée par le PARCI.*

